

nombre, dont une entreprise de 405 logements lancée par la Corporation du Toronto métropolitain, étaient destinées surtout aux personnes âgées. A la fin de 1958, 5,391 familles occupaient les habitations construites en vertu d'ententes fédérales-provinciales et 1,265 autres logements étaient en chantier. Près de la moitié des logements occupés étaient loués à un prix couvrant les frais de premier établissement et les frais d'exploitation. Le loyer d'environ la moitié des logements tient compte du revenu familial du locataire et des personnes à sa charge; toute perte pécuniaire de l'entreprise est comblée par l'État et la province dans la même proportion que les frais de premier établissement (75 et 25 p. 100). Trente-sept municipalités se sont occupées d'entreprises d'habitations, variant en importance de 10 logements à 732 (*Regent Park South*) et 1,042 (*Lawrence Heights*) à Toronto. A Montréal, on a commencé, vers la fin de 1958, la construction de 800 logements pour remplacer les habitations insalubres d'une zone de 20 acres.

**Réaménagement urbain.**—L'expansion urbaine intéresse les provinces et les municipalités. Plusieurs provinces ont adopté des lois visant à aider le développement méthodique des villes. Le nombre de centres urbains qui emploient des urbanistes augmente sans cesse. Le gouvernement fédéral, pour sa part, s'est employé à encourager la construction domiciliaire, surtout par des prêts ou des garanties aux entreprises privées. Toutefois, au titre de la loi nationale sur l'habitation, c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui est chargée de promouvoir l'amélioration du logement et des conditions de vie. Les logements financés aux termes de la loi doivent répondre à certaines normes fondées sur des principes d'hygiène et de confort. On aide et encourage les lotisseurs à utiliser leur terrain de façon à assurer la meilleure disposition possible des maisons. La Société vient en aide aux organismes tels que l'Association canadienne d'urbanisme et le Conseil canadien d'architecture domiciliaire. De plus, des subventions aident les recherches relatives aux améliorations d'ordre technique dans le domaine de l'habitation ainsi que dans des domaines connexes.

Plusieurs villes sont affligées de zones délabrées et tarées. Plus d'un demi-million de logements canadiens datent de 50 à 75 ans et plus de 350,000 ont plus de 75 ans. Plusieurs se sont détériorés faute d'entretien et à cause du surpeuplement; d'autres ont été construits d'après des normes impropres. La plupart de ces logements se trouvent dans les vieux quartiers urbains. Plusieurs plans urbains sont devenus désuets et ne répondent plus aux impératifs du transport. Une partie de ces logements disparaîtront grâce au réaménagement privé, mais de grandes zones pourront être oubliées et l'entreprise privée n'a pas les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un plan d'ensemble. Le gouvernement fédéral aide les municipalités à financer l'achat et le déblaiement des zones tarées. Plus de 5 millions de dollars ont été consentis à cette fin à Toronto (Ont.), à St-Jean (T.-N.), à Montréal (P.Q.) et à Halifax (N.-É.) à l'égard d'environ 107 acres. Les zones réaménagées servent surtout à la construction publique de logements, ou à d'autres fins si les occupants peuvent être logés ailleurs. Les zones déblayées à Halifax serviront à des fins commerciales; on construit des logements publics dans une autre partie de la ville pour y loger les occupants. Grâce aux subventions fédérales (environ \$180,000), onze villes poursuivent des études sur les conditions du logement et les besoins de réaménagement.